

ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ROUTE DE MESSEIN

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, expose à l'Assemblée qu'à l'issue de l'étude technique de l'éclairage public de la route de Messein, il conviendrait de passer à la réalisation d'une première phase de travaux.

Cette première phase consisterait à équiper la portion de la route située entre le bâtiment FIDELIO et le lotissement BELLEVUE et s'élèverait à une dépense de 30 000 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- autorise le Maire à faire procéder à une première tranche de travaux de l'éclairage public de la route de Messein pour un montant de 30 000 Frs.

- les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 1980.